

Ma classe part à la piscine

Type de sortie

- Sortie obligatoire et gratuite si elle est régulière et organisée pendant les horaires scolaires.
- Se référer au **livret d'accueil natation** sur le site de la circonscription (définissant les éléments d'organisation et de réglementation des séances natation)
- **Transport en car** : En cas de problème (car absent ou retard fréquent, annulation d'une séance...) prévenir **Stéphanie Feuilly**, coordinatrice éducation sportive CVS
Tél : 02 32 84 16 64 / Port. 06 32 36 82 02
s.feuillye@cauxseine.fr
- **En cas d'annulation de séance** : prévenir la piscine
Bolbec : 02.35.31.00.16 ou c.gouteux@cauxseine.fr
Lillebonne : 02 32 84 16 60 ou c.decaens@cauxseine.fr
ND Gravenchon: 02 35 38 64 37 ou c.terrier@cauxseine.fr

Encadrement

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement **ne peut être inférieur** aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'élèves	Classe mixte maternelle et élémentaire		
	maternelle	élémentaire	
moins de 20	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

- **L'ATSEM** (avec autorisation mairie) peut accompagner la séance de natation dans l'eau, mais ne compte pas dans le taux d'encadrement.
- **L'AVS** peut aider l'enfant qu'elle suit dans l'eau mais ne compte pas dans le taux d'encadrement.
- **Les personnels services civiques** ne sont pas autorisés à aller dans l'eau sauf sur leur temps personnel après avoir passé l'agrément.
- Pour la surveillance des bassins, un adulte titulaire d'un diplôme de maître-nageur sauveteur. Cet adulte est exclusivement affecté à la surveillance et à la sécurité des activités. En aucun cas il ne doit assurer d'enseignement.
- Pour le transport en car : 2 adultes en maternelle, l'enseignant suffit en cycle 2 ou 3

Formulaires à remplir et Autorisations

- Envoyer au chef de bassin la liste des élèves complétée sur le tableur envoyé en début d'année (disponible sur le site de la circonscription)
- L'enseignant remplit le projet pédagogique avec les intervenants, ce projet est signé par l'enseignant, l'intervenant et le directeur et envoyé au CPC EPS pour être validé par l'IEN.
- Autorisation de sortie de proximité signée du directeur et envoyé pour information à l'IEN.
- Certificat médical à fournir par les parents si contre-indication à la pratique de l'activité.
- Les photos ne sont pas autorisées sauf dans le cadre d'un projet organisé par l'enseignant et après autorisation de prise de vue des parents.

Qualification des intervenants

L'intervenant doit posséder le diplôme de MNS. De plus cette personne devra être agréée « Education Nationale » par la convention établie avec le propriétaire de la piscine. C'est le CPC EPS qui vérifie son agrément.

Informations aux parents

Informers les parents sur le jour, le lieu, les horaires de la sortie, les modalités matérielles et le rôle des adultes (MNS, accompagnateurs, PE...)

Assurance Responsabilité civile (+ individuelle recommandée)

- Elle est recommandée pour les accompagnateurs et les intervenants bénévoles.
- Elle n'est pas obligatoire pour les élèves, si la sortie ne dépasse pas les horaires scolaires.

Sécurité et

recommandations

s

- Emporter **une trousse de 1^{ers} secours** pour le trajet à pied ou en car
- Emporter les **fiches de renseignements des élèves** (**s'assurer toute l'année que les numéros de téléphones sont mis à jour**)
- Présenter aux maîtres-nageurs, les adultes qui vous accompagnent (ATSEM, parents, AVS)
- Signaler aux maîtres-nageurs les élèves ayant un handicap ralentissant ou perturbant ses apprentissages et l'attention particulière prévue, un problème médical (PAI), une aquaphobie non résolue....
- Rester vigilant lors des changements de lieux et aux abords du bassin.
- Eviter les croisements de groupes en bord de bassin
- Eviter trop d'élèves au même endroit dans le bassin
- Etre vigilant lors des entrées dans l'eau pour éviter aux enfants de heurter le bord du bassin.
- Les élèves dispensés de natation se voient attribuer un rôle dans les apprentissages (pointer les passages, les réussites...)
- Compter les élèves régulièrement et particulièrement à chaque déplacement (car, vestiaire, bassin...)
- En maternelle, les adultes sont dans l'eau, en général dos à la profondeur et avec une vue sur l'ensemble du groupe.
- Les séances de jeux libres sont interdites.
- Une tenue de « sport » est obligatoire sur le bord du bassin (pas de tenue de ville)
- Préparer les élèves à la première séance, aborder les règles de sécurité et repérer les éventuelles angoisses des élèves, leur présenter les parents agréés.
- Prévoir (si possible...) des accompagnateurs pour l'aide à l'habillage et le passage aux toilettes (accès limité au pédiluve à un parent désigné) pour les maternelles ou le début de cycle 2.
- Si vous êtes au bord du bassin pendant la séance (cycles 2 et 3) : vérifier qu'une perche se trouve à proximité
- Veuillez à réduire le nombre d'élèves faisant « la queue » à l'extérieur du bassin pour réaliser une activité d'entrée dans le bassin pour éviter les refroidissements.
- Ne jamais proposer un exercice difficile à deux élèves en même temps (exemple, en grande profondeur, rattraper un objet flottant près de la ligne d'eau : chacun son tour)
- Eviter d'équiper les élèves d'équipements de sécurité fixes (ceintures) : les réserver à des moments ou des exercices très particuliers (exemple : une phase de jeu ou les déplacements dans une ligne d'eau éloignée des murs...)
(**La ceinture a en effet le gros défaut, chez le débutant, de renforcer ses attitudes de « terrien » et de nuire à une recherche de position plus conforme à celle du nageur, position horizontale, tête dans l'eau, jambes équilibratrices...**)
Il est préférable d'utiliser **les équipements mobiles** (frites, planches, ballons, tapis par exemple) plus intéressants sur le plan pédagogique.
- Pendant le bain, tout signe anormal (tremblements, pâleur, bleuissement des lèvres...) doit provoquer aussitôt la sortie du bain : l'élève ne sera pas remis à l'eau **même s'il le demande**. Les parents seront avertis le jour même par l'enseignant de la classe. Rester très prudent lors de la prochaine séance.
- **Un travail d'équipe est essentiel avec les maîtres-nageurs pour faire progresser nos élèves**
- **Enfin, pour rassurer vos élèves soyez détendus, souriants, patients, rassurés et rassurants...**

